

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Madame Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY, Madame Marie-Lyse GASTON,
Monsieur Jean-Etienne GAILLAT, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE

❧❧❧

13 - DETR 2016 : AMENAGEMENT DE LA SALLE D'ESCALADE EDOUARD LOUIS, PHASE 2

Monsieur Pierre SERENA expose que le Conseil Municipal a adopté, respectivement le 17 juin 2015 et le 5 octobre 2015, deux délibérations portant sur la présentation de deux projets aux services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 :

- la rénovation du sol de la salle Robert Scohy pour un montant estimé à 110 436,17 euros HT ;
- l'aménagement de l'espace public aux abords de l'entreprise Laulhère et du lycée du IV septembre pour un montant estimé à 408 168.56 euros HT.

En lien avec la circulaire du 15 janvier 2016 du Premier Ministre – Monsieur Manuel VALLS - portant sur le soutien à l'investissement public local, et annonçant la majoration des crédits de la DETR, la Commune d'Oloron Sainte-Marie envisage de demander une aide financière au titre de la DETR dans le cadre de :

- L'AMENAGEMENT DE LA SALLE D'ESCALADE EDOUARD LOUIS – PHASE 2 pour un montant estimé à 293 006, 00 € HT.

La première phase de cette opération correspondait à l'aménagement de l'espace bloc de la salle d'escalade. Elle a notamment profité du concours financier de l'association Le Mur et de la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade).

La seconde phase porte sur l'aménagement de vestiaires et de sanitaires. Le projet représente un intérêt pour la sécurité et l'intimité des mineurs, ainsi que pour l'accueil des sportifs de haut niveau en stage d'entraînement ou encore de compétitions et de championnats.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

	Coût éligible du projet (HT)	Taux sur le coût éligible du projet (%)	Taux sur le coût total du projet (%)	Montant (HT)
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (1)	293 006,00 €	25 %	25 %	73 251,50 €
Conseil Régional d'Aquitaine (2)	260 000,00 €	20 %	17,75 %	52 000,00 €
ETAT – DETR	293 006,00 €	30 %	30 %	87 901,80 €
Commune d'Oloron Sainte-Marie	293 006,00€	27,26 %	27,25 %	79 852,70 €
Total			100 %	293 006,00 €

(1) Avenant au Contrat territorial.

(2) Maîtrise d'œuvre non subventionnée.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires et à solliciter les subventions de l'Etat,

- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A,

- **DECIDE** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 février 2016.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/03/2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÈREILH

